

Le prêtre séculier habite le presbytère qui est une maison, ou il habite tout simplement un appartement plus ou moins modeste; s'il s'élève dans la hiérarchie ecclésiastique, il habitera l'évêché qui est un hôtel, ou l'archevêché qui est un hôtel plus

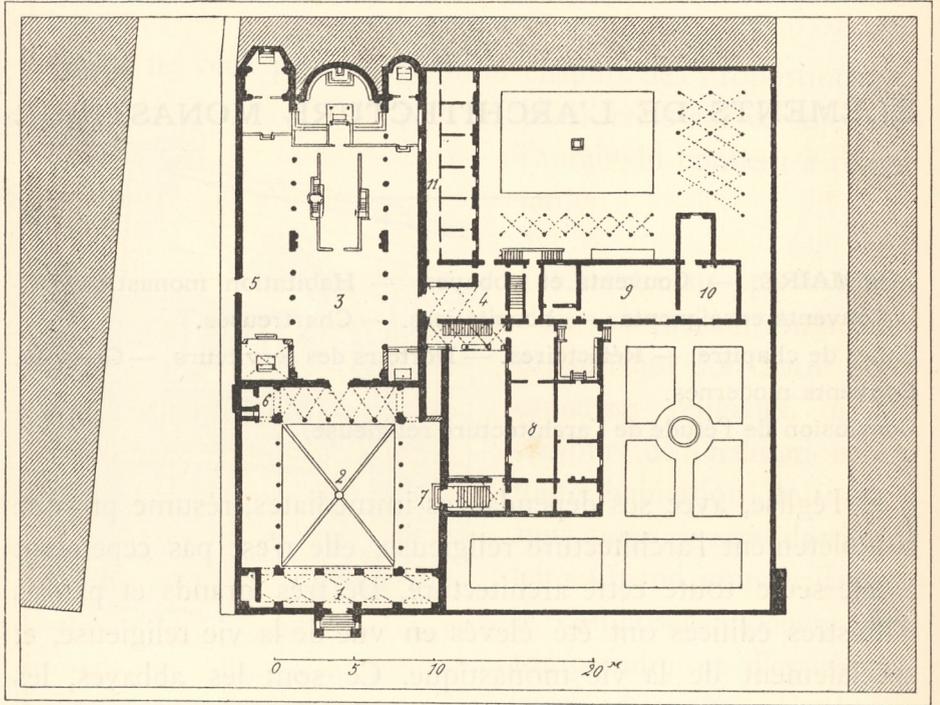


Fig. 1335. — Couvent de Saint-Clément, à Rome.

1, porche et entrée principale. — 2, cour. — 3, église. — 4, sacristie. — 5, entrée latérale à l'église. — 6, clocher. — 7, escalier qui monte au couvent et au jardin. — 8, bibliothèque. — 9, réfectoire. — 10, cuisine. — 11, cellules des religieux.

important. Cela n'a rien de particulier. Mais il n'en est pas de même du clergé régulier; qu'il relève d'un ordre riche comme les Bénédictins, ou d'un ordre populaire comme les Franciscains, il est toujours soumis à une règle étroite, il occupe la cellule, la chambre ou le pavillon qui lui est attribué par une volonté supérieure à la sienne, il ne vit que là où il lui est